



Séance du jeudi 13 novembre 2025

: L'an deux mil vingt-cinq, le 13 novembre le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 6 octobre 2025, s'est réuni à 14h00 à salle de l'Inverse à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s : ABELLAN Tim ; BALLELIO Pierre ; BONNEFOY Mireille ; BOULUD Michel ; CARRAS Lilian ; CHONE Jean-Philippe ; GAMET Christian ; GIROMAGNY Véronique ; IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ; ROCAVIVES Jean-Luc ; SAUZE Jean-Luc ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs : GAT Thierry à BOULUD Michel ; HUMBERT Claude à ROCAVIVES Jean Luc ; SCOTTI Mattia à Tim ABELLAN ; SUBRA Cécile à VARIGNY Nicolas ;

Excusé(e)s : ATHANAZE Pierre ; DEHAN Nathalie ; EDERY Michèle ; GAMET Christian ; GROSPERRIN Anne ; HUMBERT Claude ; ROZET Patrick ; GAT Thierry ; SCOTTI Mattia ; SUBRA Cécile

Absent non excusé :

DELIBERATION N° 2025-036	Objet : création d'un emploi non permanent et autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée Articles L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26 du code général de la fonction publique
--	---

M. BOULUD Président, rappelle au comité syndical que les articles L.332-24, L. 332-25 et L. 332-26 du code général de la fonction publique autorise le recrutement d'agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de six ans. L'échéance du contrat est la réalisation de son objet, c'est-à-dire la réalisation du projet lui-même.

M. BOULUD Président expose également au comité syndical qu'il est nécessaire de prévoir pendant la durée du PAPI, un chargé de mission inondations afin de réaliser le suivi du PAPI travaux. Ces tâches requièrent des compétences spécifiques.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, M. BOULUD Michel, Président, propose au comité syndical de créer, à compter du 01 mars 2026, un emploi non permanent ouvert aux cadres des techniciens territoriaux ou ingénieurs territoriaux, dont la durée hebdomadaire de service est de 35h00 et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois, renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Les services accomplis dans le cadre du contrat de projet ne sont pas pris en compte dans la durée de 6 ans exigée pour bénéficier d'un renouvellement en CDI.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité absolue,

Nombre de délégués titulaires	22	Voix pour	12
Nombre de délégués présents (dont suppléants)	12	Voix contre	
Pouvoirs	4	Abstention	
Absents excusés	10		
Absents non excusés			

Article 1 : De recruter un contrat de projet sur le grade de technicien principal ou ingénieur pour effectuer les missions de chargé de mission inondations, pour répondre au besoin temporaire de la collectivité afin de mener à bien le PAPI travaux, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h00, à compter du 01 mars 2026 pour une durée de 1 an minimum, 6 ans maximum) afin d'effectuer les tâches suivantes :

Missions principales

1. Risque Inondation

- Assurer le suivi administratif, technique et financier des actions (notamment via l'outil TRITON du PAPI).
- Piloter en lien avec l'AMO communication, la concertation institutionnelle et publique avec les acteurs du projet : élus, communes, techniciens, experts, représentants d'associations d'habitants, d'environnementalistes...
- Piloter en lien avec l'AMO communication, la promotion et la communication du projet
- Participation à la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI).
- Interface avec les services de l'État, Région, Département pour le suivi des financements.

2. Alerte

- Déploiement du dispositif de surveillance des cours d'eau.
- Suivi de la pluviométrie et des systèmes d'alerte du parc d'ouvrages de lutte contre les inondations

3. Ruissellement Rural et Érosion

- Promotion et négociation d'aménagement d'hydraulique douce (haies, fascines, mares).
- Suivi des chantiers.
- Diagnostic des zones agricoles sensibles.
- Accompagnement des exploitants agricoles dans l'évolution des pratiques.
- Animation locale avec les acteurs du monde agricole.
- Recherche de financements et montage des dossiers de subvention.
- Mise en place et suivi des Mesures Anti Erosion Environnementales

4. Suivi Administratif et Financier

- Préparation et animation des instances (COPIL, COTECH).
- Suivi des marchés publics (rédaction ou visa des pièces techniques) et des prestataires.
- Rapportage auprès des instances dédiées.
- Communication adaptée aux différents publics (élus, techniciens, habitants).

Missions Transversales

- Appui à la stratégie GEMAPI.
- Veille réglementaire et technique.
- Suivi des indicateurs de performance.
- Représentation de la collectivité dans les réunions techniques et partenariales.
- Participer aux négociations et à la gestion foncière nécessaires à la réalisation des projets

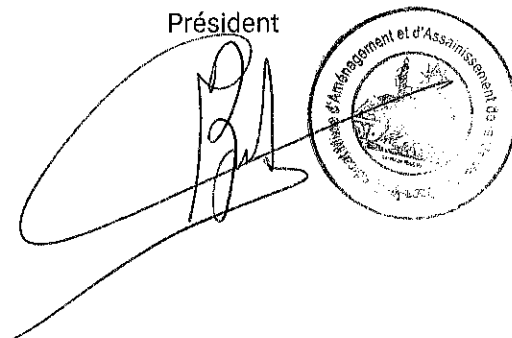
Article 2 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2026 et suivants.

Article 3 : Il est décidé d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD

Président

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'MB', written over a circular official stamp. The stamp is from the 'Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Assainissement de la Région de la Vallée de la Loire'. The signature is written in a cursive, stylized manner.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026

Reçu en préfecture le 06/01/2026

Publié le



ID : 069-256900804-20251113-2026_036-DE